
Francia. Forschungen zur westeuropäischen Geschichte

Herausgegeben vom Deutschen Historischen Institut Paris

(Institut historique allemand)

Band 21/2 (1994)

DOI: 10.11588/fr.1994.2.58893

Rechtshinweis

Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nicht-kommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.

pour le généralissime. Son collègue pragois, Josef Pekař lia l'affaire de Wallenstein à celle de l'émigration tchèque. Les recherches ultérieures ont montré que ni l'idée d'un monarque subissant les influences de la Cour ni celle d'un Wallenstein conduisant une active politique pouvaient être retenues. Ferdinand II était un monarque qui menait une politique personnelle tandis que Wallenstein très malade ne pouvait le faire.

Ch. Kampmann s'efforce de restituer la réalité du contexte juridique d'alors. Selon un mémoire de la Cour publié en octobre 1634, les conspirateurs exécutés à Eger avaient fait preuve de rébellion notoire contre l'Empire. Depuis 1621 la Cour de Justice impériale développait une position sur ce type de rébellion (*notorium crimen rebellionis*): agression armée contre l'Empereur ou un état (*Stand*) de l'Empire. Ce type de crime était à sanctionner par la mise au ban de l'Empire. Le règlement de la paix de 1559 permettait cette interprétation. Les gouvernements de Mathias et de Ferdinand II firent évoluer le droit. Le cas le plus spectaculaire fut la mise au ban de l'Empire de l'Electeur Palatin Frédéric. A partir des années 1620, l'Empereur combattit la rébellion à l'aide d'une armée. La politique de confiscation entre 1628 et 1631 s'inscrit dans cette stratégie de répression. La cour de Vienne fut amenée à considérer la décision de Wallenstein de s'attacher les chefs de guerre, par une allégeance personnelle, le 13 janvier 1634 était un acte de rébellion. Le gouvernement décida d'abord d'agir secrètement contre Wallenstein et d'obtenir son arrestation ou sa mort. Ce plan échoua. On agit donc publiquement à partir du 18 février: accusation de révolte, confiscation de biens, mise sur pied de troupes impériales. En une semaine, l'affaire Wallenstein fut officiellement liquidée. La notion de «rébellion notoire» avait été discutée dans les libelles depuis la mise au ban de l'Empire de l'Electeur Palatin. On déniait aussi à la Cour impériale le droit de juger les cas de rébellions. A cette campagne de presse, le gouvernement répondit par une autre justifiant la nécessité pour l'Empereur de protéger ses sujets et d'avoir les moyens de rétablir la paix. En 1631 le mouvement d'opinion s'était même radicalisé; des libelles hostiles à l'Empereur prétendaient qu'il tombait lui-même sous le coup de rébellion. En 1636 le prince Electeur de Bavière réussit à faire admettre définitivement pour l'Empereur le droit de prononcer la mise au ban de l'Empire sans procès préalable et ce à l'occasion des tractations pour l'élection de Ferdinand III. Le débat sur l'affaire Wallenstein sembla alors clos.

Ch. Kampmann apporte une vision neuve de la politique impériale à l'égard d'un Wallenstein révolté. On ne peut que recommander la lecture de cet ouvrage si éclairant et si bien rédigé.

Jean-Pierre KINTZ, Strasbourg

HEINZ DUCHHARDT, *Altes Reich und europäische Staatenwelt 1648–1860*, München (Oldenburg Verlag) 1990, 128 p. (*Enzyklopädie deutscher Geschichte*, Bd. 4).

Dans le programme du concours de l'agrégation d'histoire en France, le jury avait retenu en 1991–92 une question sur la «Guerre et paix en Europe aux XVII^e et XVIII^e siècles». La publication du livre de H. Duchhardt avait été une occasion de saisir une réflexion globale sur la diplomatie dans les temps modernes. L'ambition des responsables de la collection de l'*Enzyklopädie deutscher Geschichte* est multiple: fournir le canevas d'une évolution, l'éclairer par une présentation de la recherche et mentionner les débats en cours. L'ouvrage constitue de la sorte un manuel d'histoire diplomatique avec l'indication des recherches en cours: c'est autant un instrument d'étude qu'une présentation de l'état des questions.

Le livre dégage en premier le système diplomatique de l'Ancien Régime. Le Congrès de Westphalie représente une rupture dans l'évolution qui tendait à affirmer le droit des peuples à l'avantage d'un autre droit celui des Etats. Dans les négociations de Nimègue (1676–1679), de Ryswick (1697) et d'Utrecht (1713), le Reich en tant qu'institution, est absent. Cela pouvait annoncer son effacement au XVIII^e siècle. La diplomatie est alors l'œuvre des gouvernements.

On observe un grand tournant dans les relations internationales à partir des années 1740: la Prusse et la Russie affirment leur rôle sur l'échiquier international. La guerre de succession d'Autriche a agi comme une sorte de catalyseur pour certaines nations et a abouti au dualisme prusso-autrichien au centre de l'Europe. Contrairement à de nombreux historiens français qui n'englobent pas la période révolutionnaire dans l'histoire des temps modernes, H. Duchhardt poursuit sa réflexion jusqu'en 1806, année de la constitution de la Confédération du Rhin. La Révolution française ne pouvait que conduire à un rapprochement entre Berlin et Vienne.

Après ces cinquante pages de rappels d'événements historiques, l'auteur expose dans un nombre équivalent de feuilles, les problèmes fondamentaux et les tendances de la recherche actuelle. Plusieurs grands thèmes sont abordés: Louis XIV et l'Empire, les Pays-Bas et l'Empire, la question turque, L'Empire et les guerres du Nord, l'ascension de la Prusse dans la pentarchie européenne, etc. Ces mises au point historiographiques sont particulièrement intéressantes. La dernière d'entre elles concerne les rapports de la France napoléonienne avec le Reich. Une abondante bibliographie retraçant l'histoire diplomatique constitue la troisième partie de ce livre. H. Duchhardt nous donne ici non seulement un ouvrage de base, mais aussi une excellente mise au point.

Jean-Pierre KINTZ, Strasbourg

Janine DRIANCOURT-GIROD, *L'insolite histoire des luthériens de Paris. De Louis XIII à Napoléon*, Paris (Editions Michel Albin) 1992, 384 p.

Auf die Bedeutung der schwedischen Botschaft in Paris, ihrer Kapelle und ihrer Archive ist schon wiederholt hingewiesen worden. Das Botschaftsgelände war exterritorial, Schweden bis ins frühe 18. Jahrhundert eine europäische Großmacht, die auch danach respektiert blieb und sich als Schutzmacht der nichtkatholischen Ausländer in Paris begriff. Die Botschaft und die in ihr eingerichtete Kapelle – kein eigenes Gebäude, sondern nur ein spezieller Raum – wurden seit dem frühen 17. Jahrhundert, genauer gesagt seit 1626 Anlaufstation für die Lutheraner in Paris, für durchreisende Fürsten wie für ansässig gewordene Handwerker, für Schweden, Dänen, Deutsche – und zuweilen sogar für in Bedrängnis geratene französische Bekenner der *religion prétendue réformée*, wie sie von den französischen Behörden apostrophiert wurde.

In zwanzigjähriger Arbeit hat Janine Driancourt-Girod die – von ihr zum Teil erst wiederentdeckten – Archivalien der Kapelle der schwedischen wie der dänischen Botschaft in Paris entziffert und ausgewertet. Nach der eigentlichen, 1990 in der Sorbonne vorgelegten vierbändigen Thèse sind ihre Forschungsergebnisse nun erfreulicherweise in geraffter Form einem weniger spezialisierten Leserkreis zugänglich¹.

Worin liegt der besondere Wert der von ihr benutzten Quellen? Sie stellen eine Fundgrube für prosopographische Studien dar, wie sie für das 17. und 18. Jahrhundert nicht eben häufig vorkommt. Der Wille, die Gemeinde zu stärken, zu disziplinieren und ihre Entwicklung zu dokumentieren, führte dazu, daß die Pfarrer zahlreiche Register, Stammbücher und andere Schriftstücke anlegten, aus denen die Details der Gemeindeverwaltung und der Buchführung, des Kirchenbesuchs, des Zusammenlebens mit der französisch-katholischen Umwelt und vor allem der individuellen wie sozio-professionellen Zusammensetzung der Gemeinde erschlossen werden können. Dadurch, daß die Gemeindepfarrer sich beharrlich weigerten, ihre Zivilstandsregister an die französischen Behörden abzugeben, blieben diese außerdem von den Zerstörungen 1871 verschont, eine seltene Ausnahme.

¹ Die Doktorarbeit kann in der Bibliothèque historique de la ville de Paris eingesehen werden, außerdem in der Bibliothèque de la Société de l'Histoire du Protestantisme français, 54, rue des Saints-Pères, Paris VII^e.